

Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée, madame Valérie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, de la susdite municipalité.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR 2020

Considérant que l'article 148 du Code municipal de Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Cécile-de-Lévrard, à sa séance ordinaire du 3 décembre 2018, a adopté la résolution n° 2137-12-19 établissant le calendrier des séances ordinaires de l'année 2020 qui se tiendront à la salle Éric-Côté et débuteront dès 20h aux dates suivantes:

- Mardi 14 janvier
- Mardi 4 février
- Mardi 3 mars
- Mardi 7 avril
- Mardi 5 mai Mardi 2 juin

- Mardi 8 septembre
- Mardi 6 octobre

 - Mardi 3 novembre Mardi 1 décembre

Mardi 7 juillet

Mardi 4 août

Donné à Sainte-Cécile-de-Lévrard, ce 5e jour de décembre 2019.

Valérie Giguière

Directrice générale/seçrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION (articles 335 et 346 du Code Municipal)

Je, soussignée, résidant à Sainte-Cécile-de-Lévrard certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil le cinquième jour de décembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5e jour de décembre 2019.

Valérie Giguière

Directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim